



Les Images
Vagabondes
des week-ends
du cinéma

Esprit de famille

Appel à
courts-métrages
jusqu'au
15 avril 2017

Règlement Concours de courts-métrages - Les Images vagabondes -

Date limite d'inscription
15 avril 2017

1 / Organisation

Depuis 2012, l'association **Contrechamps** organise le **Week-end du cinéma**, rebaptisé **Les Images vagabondes**, dans les communes du Vexin et du nord des Yvelines. L'association est basée dans le nord des Yvelines et dans le Parc naturel du Vexin, et a pour mission la promotion du cinéma, à travers un travail de programmation et d'éducation à l'image en direction de tous, notamment dans les zones de déserts cinématographiques.

Les Images vagabondes est un rendez-vous annuel, autour d'une thématique nouvelle à chaque édition, se déroulant aussi bien en plein air, dans les salles communales, en salle de cinéma ou chez l'habitant. Cet événement propose à tous les publics des projections de courts et longs-métrages, tous genres, techniques et époques confondus. Sont aussi au programme : animations, rencontres et expositions en lien avec le thème de l'édition en cours ainsi que des ateliers pratiques du cinéma.

2 / Dates et lieux

Les Images Vagabondes, des week-ends du cinéma se déroulera autour de la ville de Vaux-sur-Seine, dans le département des Yvelines, du 10 juin au 16 juillet 2017. La remise des prix aura lieu lors d'une soirée spéciale (dates à confirmer).

3 / Objectifs

Le festival s'est donné pour objectifs principaux de :

- proposer le cinéma comme vecteur de découverte du monde, mais aussi en tant qu'art riche et multiple
- faire découvrir un cinéma de qualité, de diverses époques et de différents auteurs à travers un travail d'éducation à l'image, d'échanges et rencontres
- s'adresser à tous les publics (jeunes publics, familles, ado et adultes)
- amener le cinéma aux publics empêchés
- faire participer tous les public à travers un concours de court-métrages, des ateliers collaboratifs et du cinéma chez l'habitant
- investir tous lieux capable d'accueillir une séance de cinéma
- faire circuler les publics au sein du Parc naturel du Vexin et dans le nord Yvelines

4 / Sélection et prix

La fin de réception des courts-métrages est le **15 avril 2017**.

Les réalisateurs des films retenus seront avertis dans le mois après la clôture des inscriptions. Ces derniers s'engagent, dans la mesure du possible, à être présents le soir de la remise des prix.

Le jury de sélection (membres de Contrechamps) se verra le droit de choisir le nombre de films à récompenser.

Les Jurys

- Prix du jury, jury composé des adhérents de l'association, de professionnels du cinéma et de la culture et des partenaires de l'événement
- Prix « coup de coeur » des membres de Contrechamps pour un.
- "Prix du public voté lors de la soirée de projection.

5/ Conditions d'admission

– Toute personne peut concourir, tous âges confondus

– Les films peuvent être réalisés seuls, en groupe, dans le cadre privé ou dans un contexte d'études, ou autres

– Les films ne doivent pas excéder la durée de 15min, générique inclus

– Les courts-métrages en langue étrangère devront obligatoirement être sous-titrés en français

– Ce concours de courts est ouvert à tous les courts métrages réalisés depuis le 1er janvier 2016

– Les courts-métrages devront être envoyés en version numérique (avi, mp4, mov) à l'adresse mail suivante : association.contrechamps@gmail.com pour une première sélection. Il est possible d'utiliser une plateforme de téléchargement (we transfert) ou une plateforme de visionnage en ligne (vimeo, youtube...)

– Pour les films sélectionnés, il sera éventuellement demandé une qualité supérieure du film si ce n'est déjà le cas, dans le cadre de la projection sur grand écran.

6 / Inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **15 avril 2017**.

Les documents suivant sont demandés

- Une fiche d'inscription dûment remplie et signée qui vaut acceptation des conditions de participation
- Un lien de téléchargement ou une plateforme de visionnage vers le court-métrage

7 / Diffusion & presse

Les réalisateurs participant à la compétition autorisent sans contrepartie l'utilisation de photographies ou d'extraits visuels ou sonores de leur film, à des fins de promotion de l'oeuvre, du réalisateur ou du festival, dans l'ensemble des supports médias : la presse écrite, radio, TV, Internet.

8/ Litiges

Les demandes de participation à la compétition impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.